



Libération, no. 7650

MONDE, mardi 13 décembre 2005, p. 10

Le général croate Ante Gotovina laconique devant ses juges

Accusé de crimes contre l'humanité, il comparaît à La Haye.

CESSOU Sabine

La Haye envoyée spéciale

Sourcils froncés, visiblement tendu, l'ancien général croate Ante Gotovina a comparu hier devant le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie, à La Haye. A toutes les questions qui lui ont été posées, il a répondu debout, de manière laconique. Aux sept chefs d'inculpation (trois pour crimes de guerre et quatre pour crimes contre l'humanité), Ante Gotovina a décidé de plaider non coupable.

Arrêté le 7 décembre sur l'île espagnole de Tenerife dans les Canaries, après quatre ans de cavale, l'ancien général risque la perpétuité. Au cours de son procès, il devra répondre des exactions perpétrées il y a dix ans contre la population serbe de Croatie par les forces alors placées sous son commandement. Entre le 4 août et le 15 novembre 1995, l'armée croate avait lancé une offensive pour reprendre aux Serbes la région de Krajina. Couronnée de succès, l'opération a contraint quelque 200 000 civils serbes à fuir. Outre les destructions de villages et les déplacements forcés, «au moins 150 Serbes de Krajina ont été exécutés par balle ou à l'arme blanche, ou ont péri par les flammes», affirme l'acte d'accusation. Une liste non-exhaustive des victimes, en annexe, montre que la plupart étaient des **personnes âgées**.

La version intégrale de cet article est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.liberation.fr/archives/>

Catégorie : Politique nationale et internationale

Type(s) d'article : ARTICLE

Édition : QUOTIDIEN DEUXIEME EDITION

Taille : Court, 216 mots © 2005 SA Libération.

Tous droits réservés. Doc. : news·20051213·LI·0LI20051213094

Tous droits réservés. © 2001 CEDROM-SN